

Compte-rendu de

L'atelier participatif

#6

13 octobre 2023



1. | INTRODUCTION - PRÉAMBULE

Cette rencontre fait suite aux cinq premiers ateliers du Conseil Écologique Local à l'initiative de la ville de Villeneuve d'Ascq. Ce sixième atelier a été organisé le 13 octobre 2023 de 18h30 à 21h00 à l'Hôtel de Ville de Villeneuve d'Ascq. Il avait pour objectifs de :

- Préciser le règlement intérieur du CEL à partir de ce qui a été acté lors de l'atelier #4
- Présenter l'existant en termes d'équivalent CEL en France
- Proposer un plan d'actions du CEL pour les prochains mois à venir

Il s'agissait du dernier atelier de structuration du CEL.

Cette rencontre a été coanimée par François Lacroix du service développement durable de la commune et Bertrand Bocquet, et Thomas Cazin de la Boutique des Sciences de l'Université de Lille.

Monsieur Sylvain Estager s'est exprimé sur l'aboutissement de la démarche de co-construction du CEL. Il a pu mettre en avant le fonctionnement effectif prochain du conseil au quotidien, les besoins et sollicitations à venir sur les différents sujets liés à la transition écologique par la municipalité.

Suite à cela, la Boutique des Sciences a pu présenter succinctement l'existant en termes d'équivalent au CEL sur le territoire français. Ont été mis en avant les exemples de Paris, Bordeaux Métropole et Grenoble.

L'atelier s'est déroulé en deux temps, le premier temps a été un temps de précision du règlement intérieur afin d'arrêter son contenu et son périmètre afin d'être en capacité de fournir un règlement partagé par tous.tes

Le second temps était consacré au programme d'actions du CEL afin de savoir ce qui pouvait être fait dans les mois à venir afin de le faire advenir concrètement, ce programme se base sur les pistes d'actions évoquées lors de l'atelier #4.

2. | TRAVAIL SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DU CEL

Dans l'optique de finaliser l'élaboration du règlement intérieur, quelques questions ont été posés aux participant.es afin de finaliser son contenu.

Pour cela les personnes présentes ont été divisées en trois tables (une table par question) sous un modèle « World Café ». A chaque nouvelle itération le groupe d'une table passe à la suivante jusqu'à ce que chaque groupe ai pu contribuer sur chaque table. Deux personnes sont désignées pour rester sur chaque table et présenter les résultats des échanges précédents. Ils rendront par la suite une synthèse en plénière des résultats de leur question.

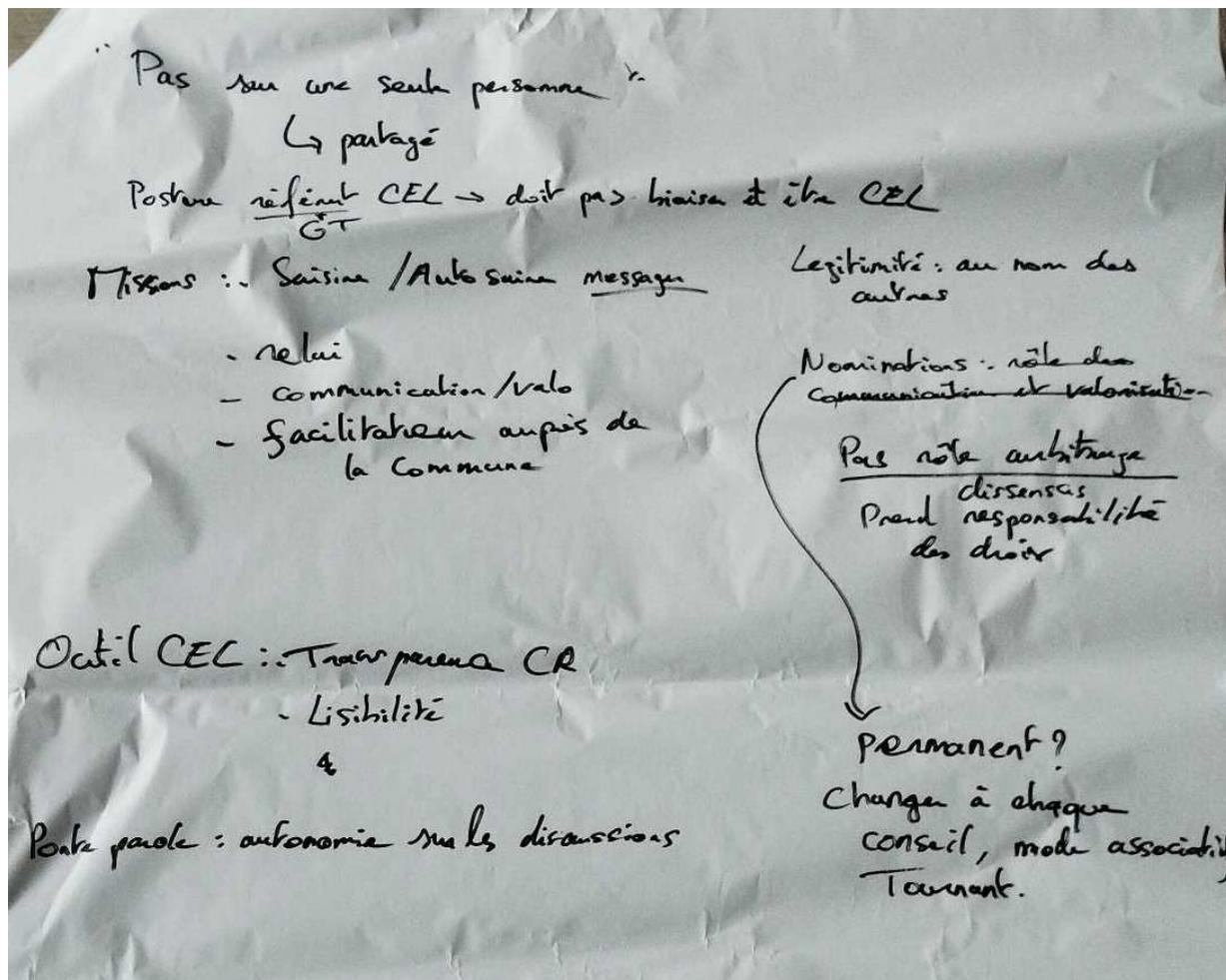
#1 QUESTION : Quelles seraient les missions d'un.e porte-parole du CEL ?

Pour les participant.es, le.a porte-parole du CEL ne devrait pas être une seule personne mais devrait être partagé. A travers les compétences de saisines et d'auto-saisines du CEL il doit simplement avoir un rôle de messenger. Sa seule légitimité est celle de parler au nom de chacun mais n'exprime pas son point de vue personnel. Il n'a pas de rôle d'arbitrage, s'il y a dissensus avec son avis personnel il prend la responsabilité d'assumer les choix du CEL.

En ce qui concerne sa nomination, il peut changer à chaque rencontre du conseil mais il faut qu'il y ai un travail de communication auprès des membres du CEL et de la municipalité du changement. Il y a là la possibilité de s'inspirer du modèle associatif tournant.

A travers les outils de CEL, ses comptes rendus et sa transparence, le porte-parole est autonome mais est soumis au respect des attentes du conseil. Il a une posture proche d'un référent des groupes de travail du CEL sans en être un afin de pas biaiser les rencontres et débats.

Finalement il a pour missions d'être le relai entre le conseil et la municipalité, il est facilitateur et doit communiquer et valoriser sur ce qui se passe au sein de la commune et dans le conseil et groupes de travail.



#2 QUESTION : Faut-il étendre le nombre de membres du CEL ?

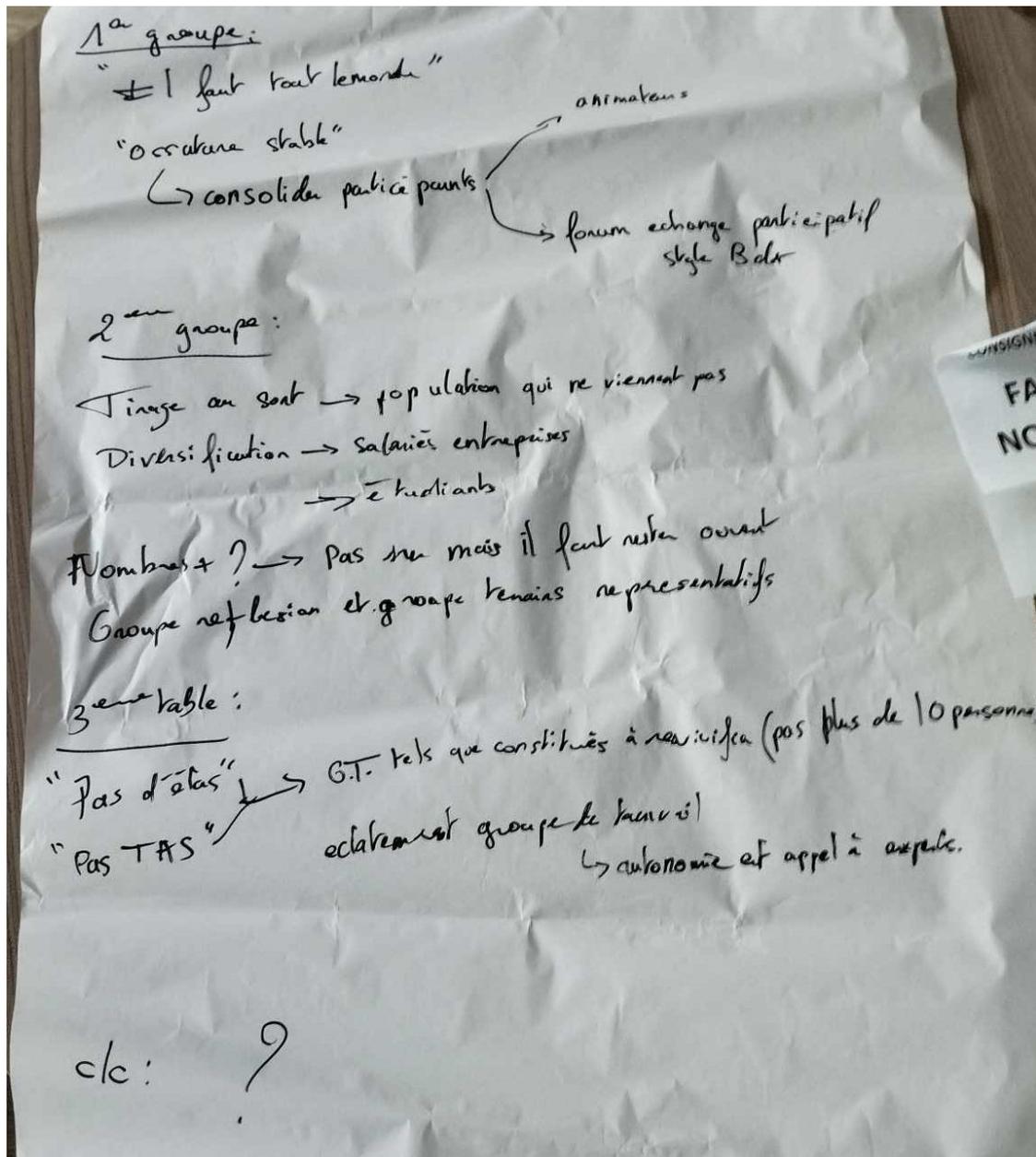
Sur cette question les réponses des participant.es ont été plus mitigées et les réponses ont variées d'itération en itération.

Le premier groupe a mis en avant la nécessaire consolidation de l'ossature actuelle avec un renforcement de la participation des personnes déjà présentes. Ce qui nécessite une réorganisation des groupes de travail afin que chacun.e puisse y participer et identifier le.la référent.e de son groupe.

Le second groupe a réfléchi à une possibilité du tirage au sort et à une diversification des personnes présentes avec en ligne de mire l'invitation de salarié.es d'entreprises et d'étudiant.es (qui ont déjà été convié.es au CEL mais qui ne sont jamais venu.es).

A première vue le second groupe a considéré que le CEL était assez nombreux mais qu'il ne fallait pas exclure la possibilité d'accepter de nouvelles personnes qui en entendraient parler et qui seraient intéressées.

Enfin le dernier groupe lors de la dernière itération a mis en avant la volonté de ne pas intégrer d'élus ni d'introduire de tirage au sort. Ils ont préféré évoquer la nécessité de « revivifier les groupes de travail » afin d'éviter leur « éclatement ». Ils ont également signifié le besoin que chaque groupe de travail reste à taille humaine (maximum 10 personnes) ce qui peut dire qu'il sera peut-être nécessaire d'en créer de nouveaux.

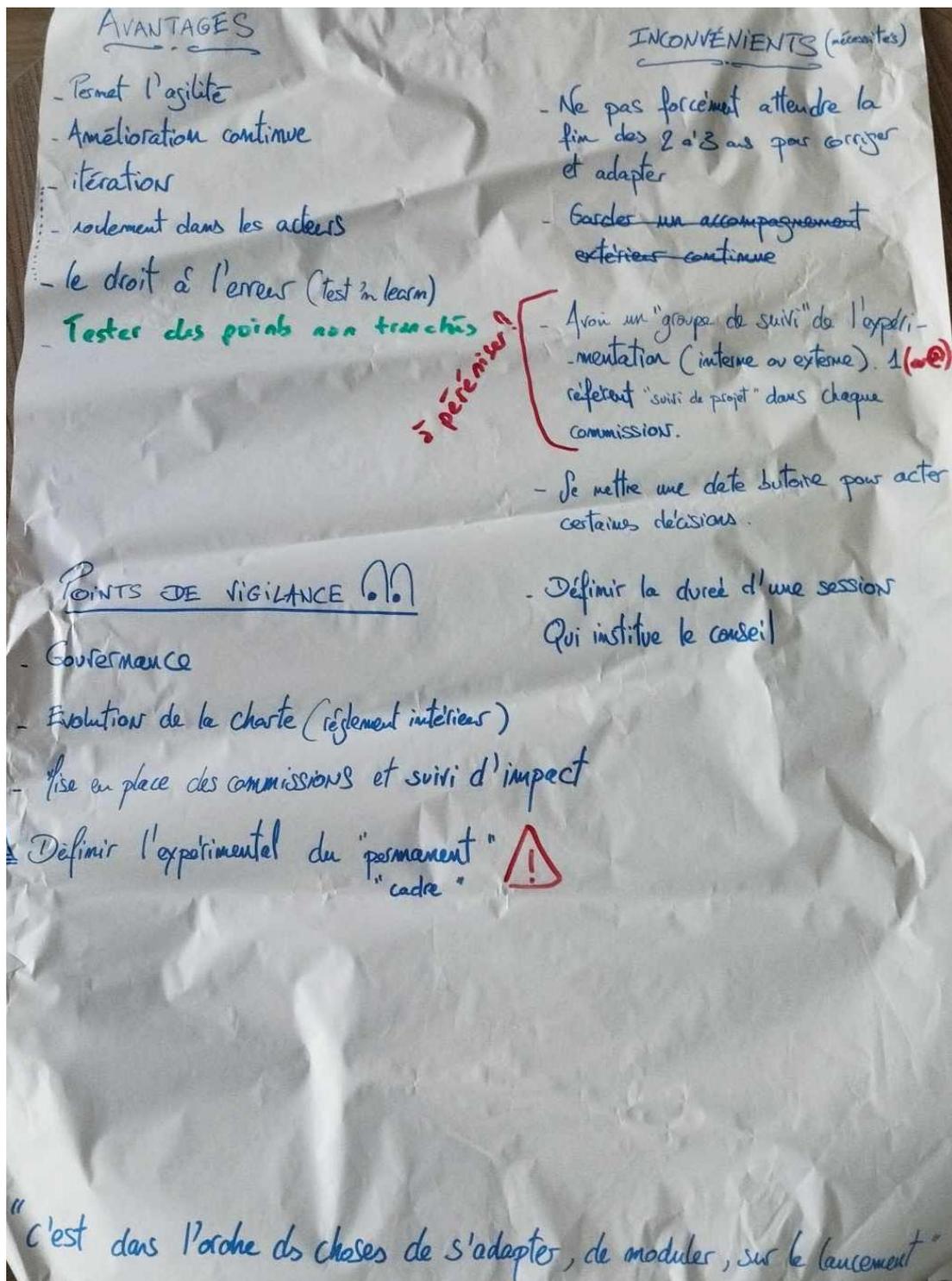


#3 QUESTION : Que penseriez-vous de faire de la première session du CEL une expérimentation pouvant par la suite être corrigée ou adaptée ? (2 ans à 3 ans pour une session)

Les participant.es ont d'emblée proposé que le CEL soit en expérimentation permanente. Ce qui permet selon eux d'être agile, de l'améliorer et de le faire évoluer à chaque itération (ne reste pas figé), il permet un roulement dans les responsabilités des acteurs, cela permettrait de tester et de d'échouer pour améliorer son fonctionnement.

Pour eux cela évitera d'attendre la fin des deux ans pour corriger et adapter mais cela nécessitera un groupe de suivi de l'expérimentation CEL avec un référent qui suit le projet CEL dans chaque groupe de travail. Il est nécessaire aussi de se donner des limites temporelles pour acter des décisions.

Pour eux les points de vigilance se trouvent dans la gouvernance, l'évolution de la charte et du règlement intérieur, la mise en place des commissions et du suivi d'impact et le besoin d'un permanent de la municipalité pour l'encadrement.



3. | LE PROGRAMME D'ACTIONS DU CEL

Suite à cette phase de précision du contenu du règlement intérieur, il a été proposé aux participant.es de remplir eux-mêmes le programme d'actions tel qu'il avait été construit lors de l'atelier #4. Ainsi les participant.es ont jusqu'à la première session du CEL pour s'organiser entre eux et donner un état d'avancement de ces différentes actions.

	Qui ?	Quand ?	Comment ?
Charte ?	ANDRÉ BOSQUET M. OUBRI	Prochain CEL	
Création logo charte graphique ?	Olivier H. M. OUBRI	Prochain CEL	
Etablir les référents GT ?	Olivier H. Yohan T. Nature AP Maman Debraudon AP		
Boîte à idées Site ?	Marie-France Cognat		
Etat des lieux de la ville ?	M. OUBRI A. BOSQUET Thierry Carotte	Prochain CEL	2x con ou une
Recrutement CM ?	Olivier H.		
Lieux ?	Hugues T. Caroline ARIMOU Yanix GOSSET Maman Debraudon AP	avant le prochain CEL	En conti
Comment faire appel aux experts ?	Olivier H. Sti org Liabon Louis Perezé Dabille H.		
Diffusion internet ?			

Ainsi dans ces actions on retrouve la création d'une charte graphique et d'un logo pour le CEL, établir une liste des participant.es à chaque groupe de travail et les référents de ces groupes, avoir une boîte à idée en physique et sur un site, faire l'état des lieux de l'existant en terme de transition écologique sur la ville, recruter un animateur/community manger (à destination de la mairie), établir un lieu de rencontre pour le CEL en contactant les services municipaux, se renseigner sur la manière de faire appel aux experts.



4. | CONCLUSION – SUITE A DONNER

Dans la foulée de ce CR, une version finalisée du règlement intérieur de la municipalité sera proposée. Il sera nécessaire également d'évoquer la finalisation du contour du stage sur la thématique terre nourricière entre la Boutique des Sciences et la commune.

Enfin le travail de passation entre la Boutique des Sciences et les services de Villeneuve-d'Ascq sur la mise en place concrète du CEL et du programme d'actions sera effectué.